

**Arrêté n° 12725 MEF/ADE du 27 décembre 2023 portant délégation de signature de Mme Hinano Teanotoga, directrice par intérim de l'Agence de développement économique, au profit d'un agent placé sous son autorité**

(NOR : DPI23513770AM)

*Paru in extenso au journal officiel n°1 N du 02/01/2024 à la page 20 dans la partie Ministère de l'économie, du budget et des finances*

Version en vigueur au 02/01/2024

Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu l'arrêté n° 1414 CM du 10 septembre 2020 relatif au régime des délégations de signature ;  
Vu l'arrêté n° 2441 CM du 28 octobre 2021 portant création de l'Agence de développement économique de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 1264 CM du 26 juillet 2023 portant nomination de Mme Hinano Teanotoga en qualité de directrice par intérim de l'Agence de développement économique ;  
Vu l'arrêté n° 6840 MEF du 3 août 2023 portant délégation de signature de Mme Hinano Teanotoga, directrice par intérim de l'Agence de développement économique de la Polynésie française ;  
Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;  
Vu la circulaire n° 6125 PR du 15 septembre 2020 relatif au régime des délégations de signature du Président de la Polynésie française, de la vice-présidente et des autres membres du gouvernement ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à Mme Brigitte Ottavy-Rubio, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, tous les actes et correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 et 1.6 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 susvisée.

**Art. 2**

La directrice par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 27 décembre 2023.  
Pour le ministre et par délégation :  
La directrice de l'Agence  
de développement économique  
de la Polynésie française par intérim,  
Hinano TEANOTOGA.